

SEMINAIRE DES AGENTS COMPTABLES ET GESTIONNAIRES

JUIN 2007

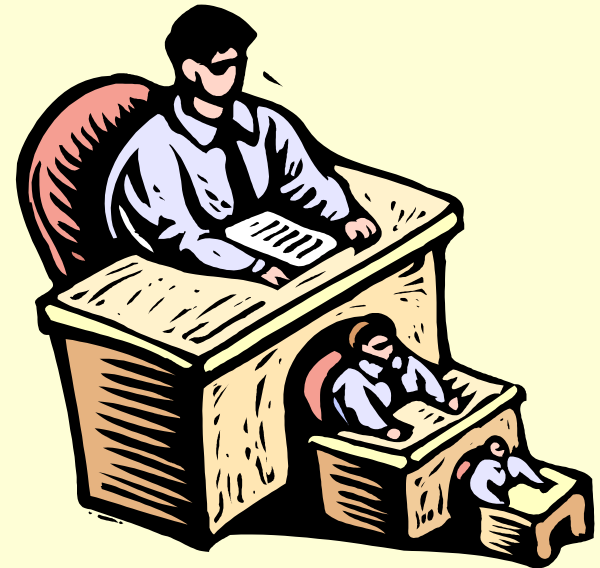
LA LOLF DANS LES EPLE



SOMMAIRE

- 1 – Les grands principes de la LOLF
- 2 – Le contexte et les enjeux dans les EPLE
- 3 – Les modifications à venir
- 4 – Pour en savoir plus

LES GRANDS PRINCIPES DE LA LOLF



LES GRANDS PRINCIPES DE LA LOLF

**Loi organique n°2001-692 du 1er août
2001 relative aux lois de finances**

Remplace l'ordonnance de 1959

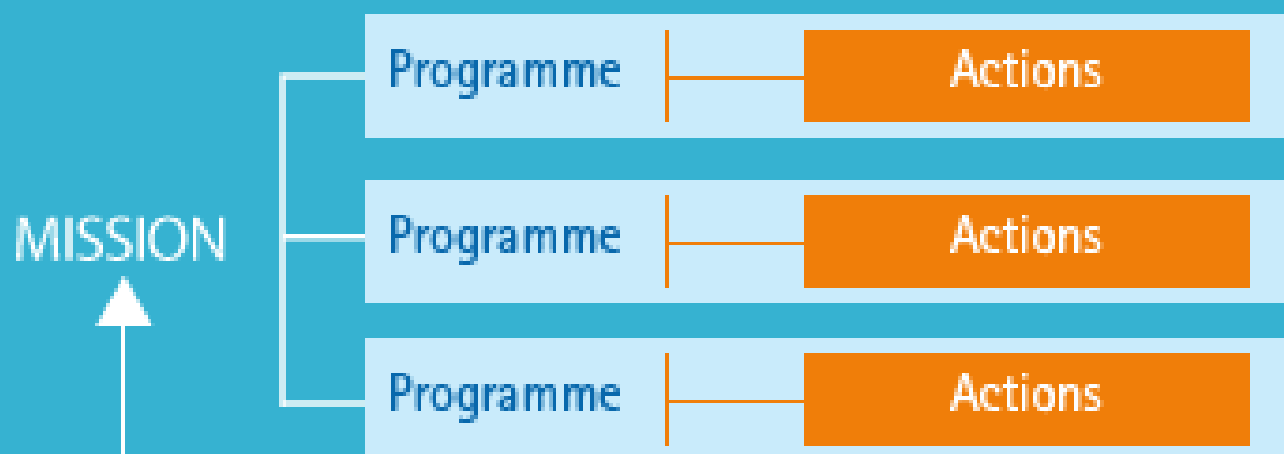
**Nouvelle Constitution
financière de l'Etat**

**Entrée en application
le 1er janvier 2006**

LES OBJECTIFS DE LA REFORME

- 1 – Renforcer le cadre de la gestion publique pour l'orienter vers le contrôle de la performance et la responsabilisation des gestionnaires
- 2 – Renforcer la transparence des informations budgétaires et la portée de l'autorisation budgétaire
- 3 – Assurer une plus grande clarté des choix stratégiques des finances publiques

LE NOUVEAU CADRE BUDGETAIRE



Grande politique de l'État, elle concerne un ou plusieurs ministères. C'est l'unité de vote du budget au Parlement.

Regroupement des moyens d'une politique publique conduite par un ministère au service d'une stratégie définie.

Découpage qui identifie les moyens et les modes d'action des acteurs d'un programme.

LE NOUVEAU CADRE BUDGETAIRE

34 missions



133 programmes



Près de 580 actions

Ex. pour l'Education Nationale :

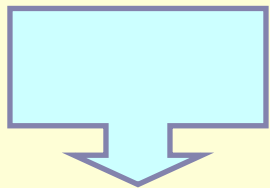
Mission
« Enseignement Scolaire »
(mission interministérielle)



6 programmes

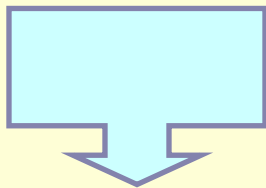
MISSION ENSEIGNEMENT SCOLAIRE LES PROGRAMMES

Enseignement
scolaire
public du 1er
degré



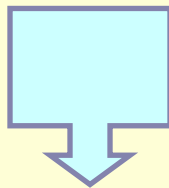
7
actions

Enseignement
scolaire
public du 2nd
degré



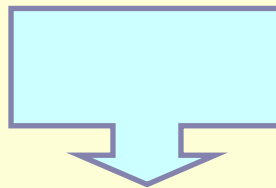
14
actions

Vie de
l'élève



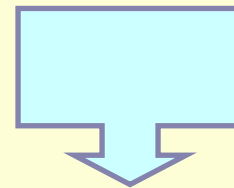
5
actions

Enseignement
privé du 1er
et du 2nd
degrés



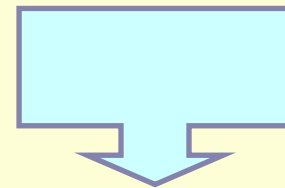
12
actions

Soutien de
la politique
de
l'Education
Nationale



10
actions

Enseignement
technique
agricole



5
actions

MISSION ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

LES ACTIONS

Enseignement scolaire public du second degré

Enseignement en collège

Enseignement général et technologique en lycée

Enseignement professionnel sous statut scolaire

Apprentissage

Enseignement post-baccalauréat en lycée

Besoins éducatifs particuliers

Aide à l'insertion professionnelle

Information et orientation

Formation continue des adultes et V.A.E.

Formation des personnels enseignants et d'orientation

Remplacement

Pilotage, administration et encadrement pédagogique

Personnels en situations diverses

Subventions globalisées aux EPLE

MISSION ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

LES ACTIONS

Vie de l'élève

Vie scolaire et éducation à la responsabilité

Santé scolaire

Accompagnement des élèves handicapés

Action sociale

Accueil et service aux élèves

LE CONTEXTE ET LES ENJEUX DANS LES EPLE



La LOLF dans les EPLE

Les EPLE ne sont pas directement concernés par le cadre budgétaire de la LOLF

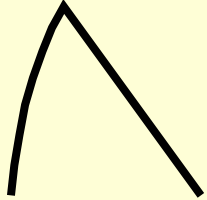
Mais

Utilisent des crédits délégués par l'Etat et engagés par les services académiques

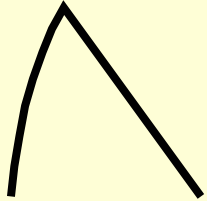
Sont le lieu où se met en œuvre la politique éducative du 2nd degré

La LOLF dans les EPLE

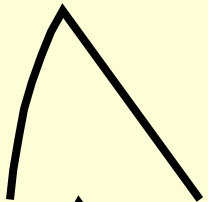
Effets positifs :



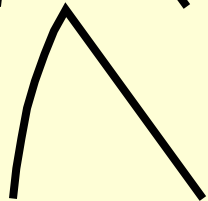
Un renforcement de l'autonomie des EPLE



Un accroissement du rôle du Conseil d'Administration dans le processus de construction budgétaire



Un rôle accru donné au projet d'établissement



Un cadre budgétaire et comptable adapté

La LOLF dans les EPLE

Un groupe de travail réunissant des Inspecteurs Généraux (IGEN et IGAENR), des représentants de la DESCO, de la DAF, de la DPMA, de la DGCP, des responsables de services académiques, des chefs d'établissement et des gestionnaires comptables

S'est réuni à cinq reprises de février à juin 2005

La LOLF dans les EPLE

Des entretiens de besoins et contraintes ont été menés auprès de la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire, de la Direction des Affaires Financières, de la Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance, de 4 services académiques et de représentants des EPLE en septembre et octobre 2006

La LOLF dans les EPLE

Pour l'Académie de Reims

Charte des pratiques de pilotage au sein des EPLE

**2e principe : Simplifier et sécuriser le fonctionnement
administratif des EPLE**

**2e paragraphe : Tendre vers la globalisation des
ressources attribuées aux établissements**

La LOLF dans les EPLE

Les conséquences de la LOLF dans les EPLE

1 – Sur la gestion et la délégation des crédits par les Académies aux EPLE

2 – Sur le mode de pilotage de l'EPLE

3 – Sur le métier de gestionnaire d'EPLE

1 - LA GESTION ET LA DELEGATION DES CREDITS

Globalisation des crédits d'Etat, qui s'appliquera essentiellement aux programmes « Enseignement scolaire Public du 2nd degré » et « Vie de l'Elève »

Couvrira l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement à la charge de l'Etat, à l'exception notamment des bourses et des crédits FSE qui seront gérés spécifiquement

Pourrait couvrir également les crédits de rémunération des assistants d'éducation, dès lors que la gestion n'est pas confiée à un établissement mutualisateur

1 - LA GESTION ET LA DELEGATION DES CREDITS

Notification par l'Académie d'une dotation globalisée

Les crédits couvrant les dépenses de personnel mis à disposition des EPLE ne sont pas concernés par la globalisation, mais seront présentés à titre d'information au Conseil d'Administration

1 - LA GESTION ET LA DELEGATION DES CREDITS

Pour l'Académie de Reims

Notification d'une dotation globale avant le 15 novembre de l'année civile N-1 pour l'année civile N.

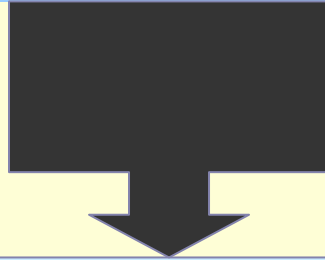
Versement en début d'année de 80%, puis 20% en juin

Pour l'action culturelle, la globalisation devra garantir la traçabilité de l'utilisation des moyens et nécessitera la production de comptes rendus particuliers

La dotation globale intégrera une dotation liée au contrat d'objectifs

2 - LE MODE DE PILOTAGE DE L'EPLE





Rôle plus important donné au projet d'établissement :



Sera le lien fondamental entre les moyens alloués (budget) et les objectifs pédagogiques fixés

2 - LE MODE DE PILOTAGE DE L'EPLE




Rôle accru du Chef d'Etablissement :

-  Pourra adapter la structure budgétaire à la réalité et aux missions de l'EPLE
-  Aura plus de marge de manœuvre en exécution budgétaire (pour réaffecter des crédits par exemple)
-  Pourra mettre en place un véritable suivi de gestion et un pilotage pédagogique accru
-  Devra développer la comptabilité analytique permettant un pilotage plus fin

2 - LE MODE DE PILOTAGE DE L'EPLE



Rôle accru du Chef d'Etablissement :

Pour l'Académie de Reims

-  Devra dresser un bilan d'utilisation de la dotation globale au début de l'exercice N + 1 et le communiquer aux services académiques
-  Pour l'action culturelle, devra produire un compte-rendu particulier de l'utilisation des moyens
-  Pour les crédits liés au contrat d'objectifs, devra remettre aux services académiques un bilan d'exécution du contrat en fin de période contractuelle. Un point de suivi et d'évaluation sera opéré toutefois annuellement à travers le rapport sur le fonctionnement pédagogique

2 - LE MODE DE PILOTAGE DE L'EPLE




Rôle accru du Conseil d'Administration :

-  Devra adopter la répartition de l'enveloppe globalisée entre les différentes sortes de destinations possibles
-  Devra s'assurer lors du vote du budget que la répartition des crédits proposée est conforme aux objectifs du projet d'établissement

2 - LE MODE DE PILOTAGE DE L'EPLE

Rôle accru du Conseil d'Administration :




Sera amené à s'engager de manière plus importante sur :

-  la pertinence du projet d'établissement au regard des objectifs d'amélioration fixés conjointement avec l'autorité académique
-  la pertinence des allocations de moyens proposées par le chef d'établissement et son équipe au regard des besoins indispensables et du projet d'établissement proposé
-  Le suivi et l'évaluation des crédits alloués dans le cadre du contrat d'objectifs lors de l'examen du rapport sur le fonctionnement pédagogique

3 - LE METIER DE GESTIONNAIRE D'EPLE

Groupe de travail MEN

Devrait être amené à évoluer vers une mission de véritable contrôle de gestion des activités de l'EPLE :

-  En garantissant une construction et un contrôle budgétaires efficaces,
-  En devenant un acteur important dans le dialogue de gestion avec l'autorité académique et les collectivités territoriales
-  En étant une force de proposition dans l'optimisation des moyens alloués compte tenu des objectifs à atteindre et des actions proposées

Un nouveau cadre budgétaire

Propositions du Groupe de travail MEN



Un budget matriciel par nature de dépenses et par destination



Un budget compatible avec l'architecture des programmes LOLF




Un cadre budgétaire qui permettra d'intégrer à titre informatif les dépenses de personnel rémunérés par l'Etat et les collectivités

Un nouveau cadre budgétaire

Propositions du Groupe de travail


Budget structuré par finalité – 3 chapitres principaux :




- « **Administration et Logistique** » financé par la collectivité de rattachement pour assurer principalement les activités d'entretien, de viabilisation et couvrir les charges d'administration générale (frais généraux de l'établissement non directement imputables à une activité pédagogique ou péri-éducative)

Un nouveau cadre budgétaire

Propositions du Groupe de travail




- « **Fonctionnement pédagogique** » strictement calé sur le programme LOLF « Enseignement scolaire public du 2nd degré »



- « **Vie de l'Elève** » calé sur le programme LOLF « Vie de l'Elève », à l'exception de l'activité d'hébergement / restauration suivie en service annexe

Un nouveau cadre budgétaire

Propositions du Groupe de travail

- 
- des **services annexes ou mutualisés**, réservés exclusivement :
 - au service d'hébergement et de restauration propre à l'établissement
 - aux groupements de service dans le budget de l'EPLE mutualisateur (EPLE prestataire d'un service (comptabilité, paie...) pour le compte d'un ou plusieurs EPLE)
 - aux services à comptabilité distincte : GRETA, CFA...

Un nouveau cadre budgétaire

Propositions du Groupe de travail

Chaque chapitre budgétaire sera découpé en domaines et sous-domaines d'activité selon le cas, correspondant au découpage en actions et sous-actions des programmes LOLF concernés.

Le budget général de l'établissement sera présenté pour vote au CA par chapitre et domaine d'activité, permettant de visualiser par ligne budgétaire (l'unité de vote restant le chapitre) :

→ Les prévisions de dépenses par grands types (dépenses de personnel, dépenses de fonctionnement, dépenses d'investissement)

→ Les financements associés à ces prévisions de dépenses par origine (Etat, Collectivité...)

Un nouveau cadre budgétaire

Dépenses de personnel non rémunéré par l'EPLE présentées pour information au CA.

Suppression des DBM de niveau I

Utilisation des DBM de niveau II pour les réaffectations dans le chapitre ou les transferts entre crédits de fonctionnement et d'investissement

Utilisation des DBM de niveau III pour les transferts entre chapitres, les prélèvements sur fonds disponibles, et les ressources complémentaires non affectées

Un nouveau cadre budgétaire

Maintien des ressources affectées, suivies en comptabilité analytique :

→ Fonds Social Européen

→ CNASEA (Contrats Aidés)

→ Crédits sur convention financeurs avec nécessité de rendre compte de l'utilisation des crédits ou de reverser les crédits non employés.

Un nouveau cadre budgétaire

Les moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions du projet d'établissement seront consolidés par « Chapitre / Domaine d'activité / Sous-domaine d'activité » du budget

Le suivi des actions du projet d'établissement sera réalisé en comptabilité analytique

Un nouveau cadre budgétaire

Exemple de construction budgétaire partielle

CHAPITRE DEPENSES	DOMAINES D'ACTIVITE	SOUS-DOMAINES D'ACTIVITE	OBJECTIF N°1	NATURE D'ACTION	COUT
Fonctionnement pédagogique	Enseignement	Enseignement Général			
		Enseignement Technique	Accompagner l'élève dans la maîtrise de ses apprentissages	Mobiliser l'élève sur son travail. Améliorer ses conditions de travail	15 000 €
	Documentation				
	Besoins Educatifs particuliers				
Vie de l'élève	Fonds sociaux	Fonds social des cantines	Lutte contre la malnutrition	Accès optimum à la demi-pension	7 000 €
		Fonds social lycéen			
	Bourses				
	Santé				
	Fonds vie lycéenne				
CHAPITRE RECETTES	DOMAINES D'ACTIVITE	SOUS-DOMAINES D'ACTIVITE	COMPTE	INTITULE	COUT
Fonctionnement pédagogique	Enseignement	Enseignement technique	74118	Subventions diverses	15 000 €
Vie de l'élève	Fonds sociaux	Fonds social des cantines	74118	Subventions diverses	7 000 €

Exemple de descriptif du déroulement des opérations de l'année

Novembre	Budget initial selon l'organigramme des objectifs. Présentation au CA en utilisant les chapitres LOLF
Janvier	Révision des objectifs en fonction du bilan de l'année précédente
Janvier	DHG présentée et débattue au CA selon l'organigramme des objectifs
Juin	Discussion sur la contractualisation
Juin et Septembre	Budget des projets de l'année scolaire et utilisation des crédits globalisés, mobilisation des ressources propres de l'EPL
Octobre	Bilan pédagogique et financier des actions de l'année précédente (par objectif). Des orientations sont proposées pour l'année suivante
Début janvier	Reprise sur l'exercice n+1 des crédits de l'année scolaire qui ont été inutilisés et qui vont servir à la poursuite des actions en cours

LES MODIFICATIONS A VENIR



Les modifications à venir

Adaptation de l'application GFC pour pouvoir :

Prendre en compte la nouvelle structure budgétaire et les modalités de saisie, d'imputation et de contrôle budgétaire associés,

Intégrer un module de comptabilité analytique

Modification des textes réglementaires

Le décret 85-924 et principalement la circulaire financière du 28 mars 1988

Les modifications à venir

Simplification de la nomenclature des comptes :

simplification de la classe 6 (par nature), simplification de la classe 4 (suppression, dans le périmètre des crédits globalisés, des anciens comptes de subventions d'Etat fléchées), et de la classe 7 (combinaisons origine de financement/crédits globalisés vs crédits spécifiques)

Mise en place d'un chaînage comptable de la dépense et du ou des financement(s) associé(s) pour permettre un suivi de l'utilisation des crédits

Les modifications à venir

Mise en place d'un dispositif d'accompagnement des EPLE :
assistance à l'élaboration du budget selon la nouvelle structure,
refonte du projet d'établissement (volet moyens cohérent avec le budget)...

QUAND ?



Le calendrier

L'état d'avancée du projet et les nécessités d'une modification substantielle des textes et de l'application GFC ne permettront pas une mise en œuvre du nouveau cadre pour le budget 2008

Sous réserve : budget 2009

POUR EN SAVOIR PLUS



A lire

**Actes du colloque organisé au Sénat le 22 mars 2007 « LOLF
et Etablissement d'Enseignement Secondaire »**

**Colloque co-organisé Education Nationale, avec 2
commissions du Sénat : La Commission des Finances, du
contrôle budgétaire et des comptes économiques de la
Nation, et la Commission des Affaires culturelles**

Actes disponibles sur l'Extranet du Ministère de
l'Education Nationale :

<http://pleiade2-public.adc.education.fr>

A lire

Synthèse des travaux du groupe de travail « Mise en œuvre de la réforme du cadre budgétaire et comptable des EPLE » (2005)

Synthèse des besoins – Mission 1 : Inventaire, analyse et spécification des besoins fonctionnels en matière de reporting (avril 2007)

Dossier de spécifications fonctionnelles générales – Mission 2 : Réalisation du dossier de spécifications fonctionnelles du nouveau système d'information (avril 2007)

Intranet du Rectorat

Rubrique «Conseil aux Etablissements »

A lire ou à relire

**L'EPLE : CHARTE DES PRATIQUES DE PILOTAGE
DECLINAISON AU SEIN DE L'ACADEMIE DE REIMS**

Intranet du Rectorat

Rubrique «Conseil aux Etablissements »